

PLANNING DES ATELIERS DU RELAIS COMMUNAUTAIRE DE LA CCPH



Atelier MAULETTE: Centre de loisirs (11 ter rue des Vignes)
Atelier de RICHEBOURG: Centre de loisirs (3 route de Bazainville)
Atelier de LONGNES: Centre de loisirs (4 rue des tourelles)
Atelier de SEPTEUIL: Centre de loisirs (rue du parc)
Atelier de BOUTIGNY-PROUAIS: Centre de loisirs (16 rue des Potiers)
Atelier d'ORGERUS : Centre de loisirs (3 route de Flexanville)

Septembre 2017

Mardi 12 septembre	Richebourg
Vendredi 15 septembre	Septeuil
Lundi 18 septembre	Longnes
Mardi 19 septembre	Orgerus
Vendredi 22 septembre	Maulette
Lundi 25 septembre	Boutigny
Vendredi 29 septembre	Septeuil

Octobre 2017

Lundi 2 octobre	Annulé (CAF)
Mardi 3 octobre	Orgerus
Vendredi 6 octobre	Maulette
Lundi 9 octobre	Boutigny
Mardi 10 octobre	Richebourg
Vendredi 13 octobre	Septeuil
Lundi 16 octobre	Longnes
Mardi 17 octobre	Orgerus
Vendredi 20 octobre	Maulette

Novembre 2017

Vendredi 10 novembre	Septeuil
Lundi 13 novembre	Annulé (CAF)
Mardi 14 novembre	Orgerus
Vendredi 17 novembre	Maulette
Lundi 20 novembre	Boutigny
Mardi 21 novembre	Richebourg
Vendredi 24 novembre	Septeuil
Lundi 27 novembre	Longnes
Mardi 28 novembre	Orgerus

Décembre 2017

Lundi 4 décembre	Boutigny
Mardi 5 décembre	Richebourg
Vendredi 8 décembre	Septeuil
Mardi 12 décembre	Orgerus
Vendredi 15 décembre	Maulette
Lundi 18 décembre	Boutigny
Mardi 19 décembre	Richebourg
Vendredi 22 décembre	Septeuil

Janvier 2018

Lundi 8 janvier	Longnes
Mardi 9 janvier	Orgerus
Vendredi 12 janvier	Maulette
Lundi 15 Janvier	Annulé (CAF)
Mardi 16 janvier	Richebourg
Vendredi 19 janvier	Septeuil
Lundi 22 janvier	Longnes
Mardi 23 janvier	Richebourg
Vendredi 26 janvier	Maulette
Lundi 29 janvier	Boutigny
Mardi 30 Janvier	Richebourg

RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR :

Les ateliers se déroulent de 9h15 à 11h30

Les chaussons sont obligatoires pour les adultes et les enfants

Les Assistants(tes) Maternels(les) sont invité(e)s à proposer des activités (chants , idées de bricolage , sorties ou fêtes)

Dans le cadre des ateliers ,chacun doit respecter une discrétion professionnelle concernant les situations familiales des enfants et des collègues ; ce qui implique une écoute et un respect mutuel.